

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 26/07/2024

Présents : Barbier Serge, Parent Magdeleine, Léonetti Gérard, Reffet Patrick, Marie Hélène Brun, Falcoz Philippe, Perrier Agbate Marie Christine, Perrier Jean-Claude, Meunier Valérie, Emin Anne-lise.

Absents avec procuration : Vervin Alain procuration Perrier Jean Claude
Benoit Fievet procuration Falcoz Philippe

Absents : Bouttilly Laetitia - Brun Anthony

Le Maire valide le compte rendu du dernier conseil municipal.

Le conseil est ouvert à 19h05

Décision modificative pour équilibrer les chapitres.

Monsieur Le Maire explique que la trésorerie a constaté une erreur de 500 euros dans les chapitres d'ordre de budget et qu'il convient de prendre une décision modificative pour équilibrer le budget. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Installation d'un distributeur de pizza par la société PIZZA QUEEN

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la demande de la société PIZZA QUEEN pour installer un distributeur de pizza et de boissons de la commune.

Cette installation rapporterait une redevance annuelle de 2000 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, rejette cette demande d'installation -6 voix contre 5 pour.

Tarifs de la location de la salle polyvalente.

Le Maire explique que nous avons beaucoup de demandes de personnes extérieures pour la location de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif des extérieurs à 800 euros pour les nouveaux contrats non encore souscrit. Les contrats déjà souscrits à cette date reste à l'ancien tarif.

Mise à disposition de la salle polyvalente aux associations communales et cantonales.

Le Maire explique qu'il constate que le nettoyage est de moins en moins effectué correctement par certaines associations et qu'il propose d'établir une convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de faire délivrer un chèque de caution de 750 euros pour les dégradations éventuelles et un chèque de 250 euros de caution de nettoyage, qui seront débités si des dégradations sont constatées et si le ménage n'est pas effectué correctement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Contrat de travail de Mme SIAZAC Hélène

Le Maire explique au Conseil Municipal que Madame SIAZAC est actuellement rémunérée sous deux contrats de travail :

Un pour le ménage

Un pour le transport scolaire

Il propose ne faire qu'un contrat incluant le ménage des locaux communaux, le transport scolaire et la cantine du midi pour un total d'heures travaillées de 12h30 par semaine annualisées.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Contrat de travail de Madame BOUVIER Amandine.

Le maire informe que le contrat de Madame Bouvier en tant que préposé au Musée arrive à son terme le 12 octobre 2024 et qu'il convient de le renouveler.

Il propose de le renouveler pour une durée de 1 an sur la même durée hebdomadaire de travail.

Il propose également d'allouer l'indemnité de régisseur du musée pour un montant annuel de 120 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Nomination d'un coordinateur communal pour le recensement.

Le Maire explique au conseil Municipal qu'il convient de nommer un coordinateur commun pour le prochain recensement du 16 Janvier au 15 février 2025, et propose de nommer Madame BUISSON Virginie et propose également de la rémunérer en heures supplémentaires.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Nomination des agents recenseurs.

Le Maire propose de nommer comme agents recenseurs pour le recensement du 16 janvier et 15 février 2025, Madame CARRE Adeline et Madame PERRIER Catherine, il propose également de les rémunérer. Madame CARRE en heures supplémentaires et Madame PERRIER suivant la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal valide ces nominations à l'unanimité.

Participation de la commune aux travaux de rénovation du chalet de la balme (budget 2025)

Le Maire redonne les explications pour la rénovation du chalet de la Balme, le montant prévisionnel du financement est de 100 000 euros réparti comme suit :

-Europe (leader)	40 000 euros
-Région	30 000 euros
-ONF	20 000 euros
-Communauté de commune	15 000 euros

Le Maire propose une participation de la commune d'Argentine sur le budget de 2025 à hauteur de 5 000 euros.

Le Conseil Municipal valide cette proposition de financement 11 voix pour et 1 abstention.

Clôture de la régie de la garderie Périscolaire.

Le Maire informe que la trésorerie nous demande de clôturer la régie de recette de la garderie Périscolaire car depuis plusieurs années aucun règlement en espèces n'a eu lieu.

Le Conseil Municipal valide la clôture à l'unanimité.

Convention Chèque ANCV pour le Musée

Le Maire rappelle qu'une convention avait été signée il y a quelques années avec l'ANCV (agence nationale des chèques vacances) pour l'utilisation des chèques vacances pour régler les entrées au musée. Cette convention étant arrivée à son terme pendant l'année COVID, il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise le Maire à signer tout document si rapportant.

Rapport sur l'eau 2023

Monsieur REFFET Patrick présente le rapport sur l'eau 2023.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce rapport.

Rapport sur l'assainissement 2023

Monsieur REFFET Patrick présente le rapport sur l'eau 2023.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce rapport.

Questions et informations diverses.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'absence totale de contact avec Monsieur DI BENEDETTO concernant la rétrocession de la voirie du lotissement du Grand Arc située à Argentine, il s'est rapproché de l'étude notariale qui avait procédé pour le compte LOTISAVOIE à la vente des différentes parcelles du lotissement.

Il apparaît que des provisions financières ont été faite à l'époque auprès des acquéreurs pour financer la création d'une association syndicale et la rétrocession de la voirie à cette association.

Le Maire informe le Conseil Municipal que tant que la régularisation ne sera pas demandée officiellement la commune n'interviendra pas sur cette voirie privée en cas de problèmes (rupture de canalisation d'entretien et de déneigement.....) .

Le Conseil Municipal est clos a 21h20.

Le Maire
Jean-Claude PERRIER

